

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 27 mars 2019 de M<sup>mes</sup> et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alia Chaker Mangeat, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Albane Schlechten, Yasmine Menétrey, Jean Zahno, Jean-Philippe Haas et Laurence Corpataux: «Pour un espace de grimpe au parc Alfred-Bertrand».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- que la grimpe est une activité en pleine expansion, pratiquée par de nombreux adeptes;
- que le matériel moderne offre un niveau de sécurité suffisant permettant de limiter les risques de la pratique de ce sport en individuel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- que le parc Alfred-Bertrand soit doté d'un espace de grimpe qui pourrait ressembler à celui situé au Bout-du-Monde, voire s'y substituer à l'occasion des travaux prévus au Bout-du-Monde;
- que la réflexion sur son emplacement porte en priorité sur l'extrémité située du côté de la rue de l'Athénée, ce qui permettra de conserver les grands espaces sans les morceler;
- que ce mur ne doit pas empiéter sur la surface gazonnée de manière disproportionnée;
- que ce mur offre une sécurité contre une utilisation abusive non surveillée par les enfants.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil municipal a voté le renvoi au Conseil administratif de cette motion lors de sa séance plénière du 27 octobre 2020. A l'instar de la réponse qu'il a donnée à la motion M-1305, «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!», le Conseil administratif rappelle son engagement en faveur d'une offre de grimpe répondant à la forte demande des Genevois-es pour sa pratique.

Sur un plan sportif, il confirme que l'offre de la Ville de Genève en matière de grimpe comporte un mur de grimpe extérieur éclairé au sein de l'infrastructure du Bout-du-Monde pour pratiquer l'escalade en accès libre, qui restera accessible au public probablement une bonne partie des travaux prévus sur le site. L'offre

comprend également, depuis décembre 2019, un nouvel espace au Centre sportif de la Queue-d'Arve comprenant un nouveau mur d'escalade qui se caractérise par 47 voies praticables et 15 m de développé, ainsi qu'un espace de bloc sur une mezzanine de 4,5 m de haut.

Cette offre sera également augmentée par la construction d'une salle de grimpe qui trouvera sa place au sein du futur Centre sportif des Eaux-Vives, où il sera possible de pratiquer plusieurs disciplines d'escalade sportive. Les espaces dédiés permettront aussi bien la compétition et les entraînements que la grimpe de loisir et celle accessible aux enfants et à la formation.

Il sied de préciser par ailleurs que la création d'un nouvel espace de grimpe au parc nécessiterait des ressources humaines et techniques supplémentaires afin de pouvoir assurer l'entretien et la sécurité d'une telle infrastructure hors murs, dont le Service des sports (SPO) ne dispose pas à l'heure actuelle.

Sur le plan de l'offre de loisirs et sports de proximité, sous la responsabilité du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), un tel équipement n'est pas non plus estimé nécessaire dans ce secteur.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Marie Barbey-Chappuis*